

MÉMOIRE

DU GÉRANT

DU CRÉDIT AU TRAVAIL

AUX

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Paris, le 30 novembre 1868.

MESSIEURS,

La crise que traverse notre Société m'impose l'obligation de vous rendre compte du mandat que vous m'avez confié.

Si depuis un mois j'ai retardé l'accomplissement de ce devoir, c'est uniquement parce que je ne voulais rien faire ni rien dire qui pût être un obstacle aux résolutions de votre Assemblée générale. Aujourd'hui qu'un plus long silence serait de nature à compromettre les intérêts que représente le Crédit au travail, je viens vous exposer brièvement la marche de la Société, sa situation, et vous indiquer les mesures qui, à mon avis, sont de nature à mettre fin à la crise actuelle en assurant l'avenir de notre entreprise démocratique.

Avant tout, comme un grand nombre d'entre vous me connaissent peu ou pas du tout, il me semble nécessaire, pour l'appréciation des faits, de rappeler ce que je suis.

Ce n'est pas pour la satisfaction de parler de moi que je vais en quelques lignes vous entretenir de mon passé; c'est pour mieux faire comprendre quelle a été la pensée initiale du Crédit au travail et le but que ses fondateurs se sont proposé.

eB 208440

Élevé chez mon grand-père, petit cultivateur dans le département de la Loire, j'arrivai à Paris au mois d'avril 1834, âgé de treize ans. Quatre jours après j'entrai en apprentissage chez un fabricant d'ébénisterie, rue du Ponceau, où je demeurai sept ans, cinq années comme apprenti et deux comme ouvrier. J'en sortis en 1840 pour aller perfectionner, dans d'autres maisons, les connaissances de ma profession. Je ne devins pas un des premiers ouvriers de ma partie; je ne restai pas un des derniers. En 1846, le travail que j'exécutai aux pièces me produisit 1,640 francs.

J'aimais la lecture et je suivais avec intérêt les discussions politiques. De 1840 à 1848 je fus plus ou moins mêlé aux luttes de l'époque. J'étudiais surtout les questions sociales; je lisais tout ce que publiaient les disciples de Fourier, Pierre Leroux, Proudhon, Louis Blanc, Cabet. Je fus particulièrement attiré par la simplicité et le radicalisme de l'organisation politique et sociale proposées par ce dernier. Je lui fus présenté par un camarade, et, pendant trois ans, je fis partie du petit groupe d'ouvriers qui, tous les lundis soir, se réunissaient rue Jean-Jacques Rousseau dans des conférences intimes, où l'on discutait le système politique de la République et l'organisation sociale de la propriété collective ou commune.

Pendant ces trois années, je pus apprécier tout ce qu'il y avait de bonté et de dévouement dans cet homme, qui était et qui devait être encore tant calomnié; je m'attachai à lui surtout à cause de ses qualités personnelles.

Au mois de juillet 1847, après qu'il eut proposé à ses adhérents de fonder aux États-Unis, dans le Texas, une grande colonie organisée d'après son système de République et de communauté volontaire, je sollicitai et j'obtins d'entrer, auprès de lui, dans la modeste fonction de garçon de bureau avec des appointements de 80 fr. par mois.

C'est dans cette position que me trouva la Révolution de 1848.

Cet événement multiplia mes occupations : garçon de bureau le jour, je devenais secrétaire intime la nuit. C'est pendant ces longues veillées, qui finissaient rarement avant 2 ou 3 heures du matin, que je l'ai entendu apprécier les hommes politiques de son temps et prévoir les événements qui ont amené la chute de la République.

Quand au mois de décembre 1848 il partit pour prendre la direction de sa colonie aux États-Unis, je devins son correspondant politique et l'un des cogérants du *Populaire*.

En 1852 je fus chargé de sa procuration et de la direction, en France, des affaires de la colonie.

Ce poste m'obligeait à suivre toutes les affaires que les émigrants laissaient en France. Pendant les huit années que je l'occupai, j'acquis assez d'habitude et de connaissances pour, quand les dissensions vinrent dissoudre la société, me permettre de fonder un cabinet de contentieux et d'y réussir promptement. La seconde année, 1862, me produisit 6,200 francs.

Tous ces détails n'ont qu'une utilité, celle d'établir que le promoteur du Crédit au travail n'a pas été guidé par le besoin de se faire une position, et que l'origine de cette Société n'est pas exclusivement bourgeoise, comme on l'a cru et dit quelquefois.

Cela dit, et pour ne plus revenir là-dessus, j'ajoute tout de suite que sa création m'a coûté plus de 20,000 francs, dont, à l'heure qu'il est, je dois la plus grande partie à des amis qui m'ont aidé de leur bourse, alors que la Société ne pouvait me rémunérer suffisamment pour me faire vivre.

Le Crédit au travail, dans la pensée de ses promoteurs, a toujours été une œuvre essentiellement démocratique, destinée à prévenir, à conjurer le danger que présente notre état politique et social.

Ce danger, qui nous paraissait si menaçant en 1863, est loin d'avoir diminué, et c'est au contraire parce que nous le voyons grandissant chaque jour, que, vaincu, écrasé par le fardeau trop lourd que nous avons voulu porter, nous retrouvons assez de force pour faire un dernier appel à ceux qui veulent la paix et la liberté de leur pays.

La société française est partagée en deux grandes fractions : d'un côté, ceux qui possèdent les instruments de travail, le sol, etc. ; de l'autre, ceux qui n'ont pour subsister que le produit de leur travail au jour le jour ; en deux mots, les salariants et les salariés.

La nature des choses veut que le salarié dépende du salariant pour les choses les plus essentielles de son existence, et cette dépendance n'est pas seulement personnelle pour le salarié, elle atteint ce qui lui est plus cher que la vie, la vie de sa famille ! En effet, il dépend de la volonté collective d'un groupe de salariants de réduire le salaire aux trois quarts, à la moitié du prix indispensable au salarié pour faire vivre sa famille. Il n'est pas nécessaire de déduire les conséquences d'une telle situation ; il suffit de la constater pour que tout le monde s'en rende compte. Tout homme dont l'existence dépend

d'un autre le considère comme son ennemi, et nous avons tous répété ce vers du poète :

Notre ennemi c'est notre maître.

Oui ! aussi le salarié est-il naturellement, forcément, l'ennemi du salariant, et pour ainsi dire en état de guerre continuelle contre lui. De là la nécessité des grandes armées permanentes, en réalité bien plus destinées au maintien de la paix intérieure qu'à la guerre extérieure.

Avec ces deux grands partis en présence, comment fonder la liberté politique. Tous les deux la veulent ; mais le problème social est là, et tant qu'il ne sera pas résolu, la force seule imposera sa volonté. Elle pourra momentanément changer de mains, appartenir tantôt à l'un, tantôt à l'autre des deux partis. Ce qui arrivera le plus souvent encore, c'est que des ambitieux, profitant de leurs divisions, les opposeront l'un à l'autre pour les dominer tous les deux.

« Les révolutions qui n'avortent pas, disait Louis Blanc, en 1845, » sont celles dont le but est précis et a été préalablement défini ; avant » de conquérir, il faut se rendre compte de l'emploi qu'on fera de la » conquête. »

La liberté est dans l'union du peuple et de la bourgeoisie et pas ailleurs, et pour que cette union soit possible, il faut trouver une solution à la question du travail.

Eh bien, cette solution est trouvée : c'est l'*Association coopérative*.

Au milieu de la crise industrielle qui suivit la révolution de 1848, on tenta d'entrer dans cette voie. Un grand nombre d'Associations surgirent spontanément dans presque toutes les professions. Que devaient devenir ces tentatives faites sans capital, sans crédit, sans liens ? Beaucoup de ces associations à peine nées succombèrent par le seul fait de leur mauvaise organisation ou de la crise au milieu de laquelle elles essayaient de se développer. Celles qui survécurent à ces influences contraires devaient être emportées par le coup d'Etat du 2 décembre.

Cependant quelque imparfait que fût ce premier mouvement vers l'association, on ne put parvenir à le détruire entièrement. Une vingtaine de groupes parvinrent à rester unis. Ils durent se modifier en

apparence. Ce ne fut plus l'Association fraternelle des ouvriers maçons, lunettiers, etc. ; ces mots étaient devenus séditieux. C'était tout simplement Messieurs un tel et C^e.

Nous en étions encore là en 1863. Lorsque parut notre brochure : les *Associations, conséquences du progrès*, nous nous efforçâmes dans ce travail à faire comprendre les dangers de cette lutte perpétuelle des deux éléments vitaux de la société : le Peuple et la Bourgeoisie ; nous cherchâmes à montrer que le seul remède au mal était dans l'Association.

Redonner la vie à ce mouvement nous paraissait le premier besoin.

Nos relations journalières avec plusieurs gérants d'Associations et avec un grand nombre d'ouvriers ; nos entretiens, nos discussions avec tous, nous avaient convaincu que le moyen le plus efficace était la création d'une banque populaire destinée à servir de centre à ce mouvement. Dès lors, aidé de quelques amis, nous travaillâmes avec ardeur à la constitution du *Crédit au travail*.

Les statuts rédigés par un groupe de huit personnes, la souscription fut ouverte, et le 1^{er} octobre 1863 la Société commençait ses opérations avec 20,120 fr. souscrits par 170 associés et 4,000 fr. en caisse.

Tout le monde alors comprenait qu'il fallait tout faire pour encourager les ouvriers à s'associer, et la première opération qui fut faite, consista dans un prêt de 500 fr. accordé à l'Association naissante des boulonniers Vauzelles jeune et Cie, pour acheter du fer et quelques outils.

Grâce à l'active propagande de quelques-uns de nos premiers associés, les souscriptions nous arrivaient chaque jour. Après l'Association des boulonniers, vint celle des *cloutiers*, puis celles des *fondeurs*, des *menuisiers-modeleurs*, des *tailleurs*, des *cordonniers*, etc., etc. A chacune de ces Associations il avait fallu faire des avances qui absorbaient notre capital au fur et à mesure qu'il nous arrivait. Cela était imprudent, téméraire si l'on veut ; mais cela nous paraissait indispensable pour lancer le mouvement, et ce l'était en effet.

A ce mouvement il fallait un organe, et, par notre initiative, le 1^{er} novembre 1864 parut le premier numéro du journal l'*Association*.

La loi sur les grèves venait d'être votée, et, comme s'il eût été nécessaire de confirmer nos craintes, les ouvriers d'un grand nombre

de professions se mettaient en grève en même temps, demandant ou une augmentation de salaire ou une diminution des heures de travail. La lutte fut vive, et grande fut la terreur de la bourgeoisie ; mais les salariés furent vaincus, et leur position fut pire après qu'avant. Désespérant d'obtenir une amélioration par ce moyen, quelques-uns pensèrent à la chercher dans l'association : les *passementiers*, les *opticiens*, les *mégissiers* se constituèrent et nous leur fîmes aussi quelques avances.

L'*Association de consommation*, depuis longtemps projetée, se constitua aussi à la fin de 1864. Non-seulement nous ne devions faire aucune avance à cette Société, mais, dans l'esprit de ses fondateurs, elle devait amener dans la caisse du Crédit au travail des sommes importantes. Cependant, quelques jours après l'ouverture de ses opérations, elle nous demandait un emprunt de 8,000 fr. pour acheter des approvisionnements en gros et au comptant ; et, comme nous nous y refusions énergiquement, alléguant que l'état de notre caisse ne le permettait pas, un de ses fondateurs voulut nous prêter, à long terme, une somme de 12,000 fr. pour que nous en missions huit à la disposition de la Société de consommation. Comme cette avance devait être couverte en quelques semaines, nous y consentîmes. Ce fut le premier pas dans une voie où nous étions résolu à ne pas entrer.

Les avances faites au début à chaque Association avaient peu d'importance. Les *fondeurs en fer* exceptés, à qui il avait été accordé un premier prêt de 25,000 fr., ces avances étaient généralement de 2,000 à 5,000 francs.

Aux nouvelles demandes que chacune de ces Associations nous adressait, nous ne tardâmes pas à voir que nous étions engagé dans une voie dangereuse. Nous avions à choisir entre deux partis à prendre : couper court à toutes nouvelles avances, et c'était tuer nous-mêmes toutes les Associations que nous avions encouragées, car nous étions assurés de leur insuffisance pour marcher avec leurs seules ressources ; ou bien continuer à faire de nouvelles avances en les mesurant à nos capacités et aux stricts besoins de chaque Association. C'est à ce dernier parti que nous nous arrêtâmes.

On nous dit aujourd'hui que nous avons eu tort, que nous aurions dû, coûte que coûte, arrêter net, etc.

Nous croyons, nous, qu'il est facile, quand une bataille est perdue, de dire qu'elle ne l'aurait pas été si l'on avait agi de telle autre

manière , mais que ces allégations ne prouvent absolument rien.

Nous restons convaincu au contraire que, si nous avions suivi le conseil d'arrêter court, nous aurions provoqué dès lors la crise que nous subissons aujourd'hui et dans des conditions infiniment plus désavantageuses.

En effet, nous étions alors proportionnellement aussi engagé que nous le sommes actuellement. Aucune des Associations n'était en état de supporter ce brusque abandon, et tous ou presque tous les capitaux avancés étaient perdus. De plus, tout le mouvement provoqué par notre initiative allait avorter avant d'avoir jeté assez de racines dans le pays pour y trouver un concours capable de le relever.

Nous pensâmes au contraire qu'en poursuivant notre œuvre, en soutenant les Associations qui avaient des chances de franchir les premières difficultés de leur fondation, nous arriverions à réunir assez de ressources, c'est-à-dire à avoir un capital commanditaire assez élevé pour dégager notre position et échapper à tout danger.

Dans cet ordre d'idées, nous devons soigneusement éviter toute immobilisation de fonds avec de nouvelles Associations, l'expérience nous ayant appris qu'une fois engagé, tout est péril. Nous l'avons fait en ayant soin de ne point aller à une autre extrémité, c'est-à-dire que nous n'avons plus consenti des avances qu'à courts termes et pour des sommes minimales.

Si nous avons eu un tort, c'est, au début, de faire les premières avances, qui, par leur emploi et leur importance, ne pouvaient être remboursées qu'à longs termes. S'il eût été possible de ne pas le faire, nous aurions dû l'éviter. Je dis s'il eût été possible, car autant je suis opposé à ce que ce procédé soit employé à l'avenir, autant je suis convaincu qu'il était alors impossible de faire autrement ; et la preuve..... Ah ! la preuve est bien frappante !

En 1864, au moment même où nous nous engageions si témérairement, un groupe d'hommes considérables par leur fortune, par leur talent comme écrivains, comme économistes, comme administrateurs et comme financiers, délibéraient s'ils se joindraient à nous ou s'ils fonderaient une autre Société. Ils optèrent pour ce dernier parti, surtout par ces motifs que nous agissions imprudemment en immobilisant nos capitaux et que la forme de notre Société n'offrait pas assez de garantie. Eh bien, ces Messieurs formèrent une Société à responsabilité limitée ; les plus expérimentés entrèrent dans le conseil d'ad-

ministration. Que firent-ils ? exactement ce qu'avait fait la Société du Crédit au travail, des avances aux Associations qui venaient solliciter leur concours. Ce n'était cependant ni l'intelligence, ni la volonté qui manquaient à ces hommes. Ils avaient, de plus que nous, notre expérience, qui devait les mettre en garde contre les fautes qu'ils nous reprochaient. Oui, ils avaient tout cela, mais ils avaient contre eux une situation, un courant auquel nous n'avions pu résister, et qui les entraîna comme il nous avait entraîné.

Comme on vient de le voir, toutes nos chances de salut reposaient sur la probabilité de l'augmentation de notre capital social, et nous fûmes confirmé dans cette espérance par une adhésion publique d'une importance telle qu'à nos yeux elle devait être décisive. Nous voulons parler de la lettre de M. Ledru-Rollin, adressée aux membres du Conseil de surveillance du journal *l'Association*, publiée dans son numéro du 28 janvier 1866, et dont nous croyons devoir vous rappeler les principaux passages :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous féliciter de la mesure que vous venez de prendre pour accélérer ce grand mouvement coopératif qui, bien que parti de chez nous, s'y est moins rapidement propagé que chez quelques nations voisines.

» Je m'empresse de souscrire pour dix actions, avec le regret de ne pouvoir faire mieux.....

» Quand je dis mieux, ce mot même rend mal ma pensée. C'est tout qu'il faudrait que fit chacun de nous pour concourir dignement à une des transformations économiques les plus prodigieuses de l'histoire. Je ne vois rien, en effet, depuis l'émancipation des communes, dont l'origine a été bien humble aussi, de plus touchant et de plus important à la fois que cet effort surhumain du prolétariat pour s'émanciper lui-même.....

» Trouver pour le capital cette loi de compensation, balancer la liberté par la liberté seule, tel était le véritable problème à la solution duquel se sont vouées, depuis cinquante ans, les natures les plus généreuses, les plus infatigables esprits, les uns restant en deçà du but, les autres le dépassant, beaucoup faisant fausse route, en demandant d'un coup à la politique ce qui est surtout du domaine de l'économie politique, qui vit bien plus de science que de décrets.

» Cependant, aux contradictions violentes des écoles, à ce conflit

tumultueux qui a soulevé tant d'orages et tant de frayeurs, un mot a survécu, tombé en commun de leurs lèvres : *Association*.

» C'est ce mot que le prolétariat a fini par faire sien, lentement sans doute, car il est épars, isolé, sans lien, sans organe jusqu'à vous, placé dans des conditions bien différentes de celles où étaient nos pères; réduit à venir homme à homme apporter sa poignée de terre à la digue qui doit le sauver de la submersion. Spectacle non moins nouveau que grand!

» Donc, comme contrepoids à l'association écrasante du capital, le peuple, lui aussi, a adopté le principe de l'association.

» Il a fait plus : par une intuition supérieure aux combinaisons qui avaient laissé jusqu'ici à l'état d'antagonisme le capital et le travail, ou les avaient sacrifiés l'un à l'autre, il s'est résolu à jeter un pont sur les deux affluents, toujours divisés, de la richesse, et a complété ainsi la formule tant cherchée : *Association du capital et du travail*.

» Ce sera le symbole économique de notre siècle....

» Nul doute que, laissé uniquement à ses forces, pour s'élever de l'atelier à l'usine, de l'usine à la terre, de la terre à toutes les formes de l'industrie humaine, ce qui est l'idéal et la pacification de l'avenir, l'association n'ait à traverser de rudes et longues épreuves....

» L'important, c'est que, sous ce ciel obscur où l'on naviguait au hasard, on ait retrouvé l'astre dirigeant, et que des yeux de l'esprit on entrevoie le port; c'est que la pensée publique, si violemment battue, si étourdie de tant de souffles contraires qu'elle en était tombée dans une funeste léthargie, ait repris possession d'elle-même, et soit revenue de la terreur de la grande inconnue, sûre qu'elle est, désormais, de la solution économique de demain.

» Voilà le bienfait immédiat que rien ne saurait plus nous ravir....

» L'avenir lui appartient; pourquoi? Parce que ce socialisme, sorti moins du cerveau des penseurs que des entrailles de la faim, est essentiellement pratique. Il voit le monde tel qu'il est, avec son égoïsme, ses intérêts, ses résistances aveugles; il unit fraternellement les deux grands moteurs de la richesse, pour l'accroître sans cesse en la voulant mieux répartie; il tend à égaliser le bien-être, à faire disparaître les classes, première condition de toute démocratie. Oui, la vie est là : car je n'ai plus à la chercher, au milieu des ténèbres, à l'état d'entité, d'être de raison; je la sens organisée, agissant, grandissant à vue d'œil en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, comptant déjà par

millions le capital qu'elle a tiré de ses veines, de sa propre substance.

» Né d'hier, ce socialisme est aujourd'hui puissance.

» Il ne s'agit plus que de l'universaliser. Vous vous y consacrez avec une abnégation et une foi que j'admire. Je suis d'âme avec vous.

» Si petite que soit l'action d'un homme dans un tel mouvement, je maudis mon immobilité forcée. Je voudrais marcher avec vous dans ce grand chemin si rare du vrai, du juste, du bien. De ces voix émues, pleines des souffrances du prolétariat, auxquelles une première condamnation m'a indissolublement associé il y a 25 ans, je ferais à mes amis un suprême appel. Ne cédez pas, leur dirais-je, aux appréhensions de quelques esprits sombres qui redoutent que le matérialisme de l'intérêt ne dessèche, chez le peuple, la source des nobles pensées et des mâles vertus. L'histoire, hélas! nous a trop appris la valeur des droits abstraits sans les garanties de l'indépendance. La moralisation, l'épargne, le gouvernement de ses propres affaires, la liberté, ne peuvent engendrer que la liberté. Prêtez donc à cette œuvre gigantesque non point un concours fugitif et mesuré, mais un concours persévérant, sans limites; vous aurez bien mérité de l'humanité et inscrit votre nom sur une page ineffaçable, celle d'où datera l'abolition du salariat, dernier vestige de la servitude économique. »

Nous n'avons pas à dire ici pourquoi cette lettre ne produisit pas tous les résultats que nous devions en attendre. Nous avons voulu montrer que l'illustre proscrit avait compris toute la portée du mouvement coopératif.

Il ne fut pas seul; d'autres adhésions se produisirent aussi publiquement, émanant des points les plus opposés comme tendances politiques; et ce fut probablement le malheur de la coopération. La Démocratie, peu attentive, voyant ces adhésions s'offrir de toutes parts fut déroutée, ne sut plus reconnaître son œuvre et la délaissa.

Cet abandon s'est fait sans parti pris, sans délibération, par une sorte d'inertie et d'indifférence. Et cependant, disons-le, cela a été la plus grande faute de la Démocratie depuis vingt ans, et cette faute lui coûtera de nombreuses défaites, si elle ne se hâte pas de la réparer.

Pendant ce temps nous étions aux prises avec des difficultés qui ne nous laissaient pas un instant de repos. Nous poursuivions notre œuvre avec toute l'énergie dont nous étions capable.

Le mouvement commencé à Paris avait été suivi par quelques

grandes villes : Lyon, Lille, Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Saint-Etienne, Valence, Grenoble, avaient fondé des Sociétés de Crédit plus ou moins semblables à la nôtre ; mais le reste du pays semblait ignorer ce mouvement. Notre isolement relatif pouvait être un danger. Nous résolûmes d'appeler la France tout entière à prendre part à ce mouvement, et à cet effet un de nos collaborateurs reçut la mission de parcourir les départements du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Centre pour provoquer partout la formation d'associations de consommation, de crédit et de production. Les débuts de cette mission furent pénibles, mais non infructueux, et aujourd'hui de nombreux témoignages nous arrivent qui établissent que nous avons réussi au delà de nos espérances. L'idée qui avait d'abord été reçue froidement, a germé plus tard, et déjà ses fruits se montrent abondants.

A Paris, ayant renoncé aux avances, nous reportions toute notre activité sur l'escompte du papier de commerce. Par les mêmes raisons de principe qui nous avaient porté à favoriser les associations de production, nous ne cherchâmes à développer les sociétés de crédit mutuel et à en multiplier le nombre. Là encore nous devons rencontrer des difficultés sérieuses, venant surtout de l'inertie, de l'indifférence de ceux à qui devaient surtout profiter ces sociétés. Souvent notre tâche a été rendue impossible, faute de trouver un homme d'initiative pour prendre la direction des intérêts.

Cette disette, au moins apparente, d'hommes d'initiative a créé une autre difficulté qui pourra devenir un danger pour l'avenir et que nous signalons de suite à l'attention de ceux qui seront appelés à poursuivre l'œuvre que nous avons commencée. C'est que le petit nombre de sociétés de Crédit mutuel existantes amène dans leur sein trop d'associés, ce qui tend à en faire de petites banques et à leur enlever le caractère de crédit mutuel où tous les associés se connaissent et peuvent apprécier mutuellement les garanties morales et matérielles que chacun d'eux peut offrir.

Au commencement de 1866, les avances successives faites aux diverses associations de Paris et de province atteignaient déjà un chiffre considérable. Mais la plupart étaient en voie de prospérité, les affaires commerciales paraissaient devoir acquérir une certaine activité, tout faisait espérer que dans le cours de l'année leur position allait se consolider et que dès l'année suivante elles pourraient toutes commencer leurs remboursements.

Au mois d'avril tout changeait d'aspect, la guerre se préparait en Allemagne, elle éclatait bientôt, le commerce tombait subitement, le travail disparaissait et avec lui nos espérances.

Devions-nous encore abandonner nos associations et les forcer à se liquider? Si nous l'avions fait ne nous aurait-on pas accusé de sacrifier les travailleurs à nos intérêts pécuniaires et n'aurions-nous pas encore compromis l'œuvre du Crédit au travail? Nous le pensâmes, croyant d'ailleurs que la crise ne serait pas de longue durée et qu'elle n'aurait pas, en définitive, les effets désastreux que l'on en pouvait craindre. Chacun se rappelle les espérances qu'avait fait naître l'Exposition universelle de 1867: le commerce et l'industrie la considéraient comme devant être le point de départ d'une reprise vigoureuse en vue de laquelle chacun faisait des préparatifs pour en profiter. Nos associations partageaient l'illusion générale.

Notons, d'ailleurs, que toutes n'étaient pas en souffrance; les *fondeurs* étaient obligés d'agrandir leur usine pour satisfaire aux commandes qui leur arrivaient de toutes parts; les *mégissiers* étaient devenus en quelques mois une des plus importantes maisons de leur profession et réalisaient des bénéfices; les *tailleurs* prospéraient aussi. Ces succès nous encourageaient à soutenir les autres moins heureuses.

Si, comme nous l'avions espéré, la démocratie nous avait apporté son concours et augmenté par ses souscriptions notre capital commanditaire, le danger des immobilisations des premiers temps aurait été conjuré. Mais dès 1866, nous étions obligé de constater que le plus grand nombre des souscripteurs nous venaient d'associés clients qui venaient à nous pour avoir l'escompte de leur papier de commerce. Dans le courant de cette année 1866, notre capital versé ne s'augmentait que de 65,000 francs, et seulement de 46,000 francs en 1867. Nous résolûmes de donner plus de développement à nos escomptes et de trouver l'augmentation de notre capital commanditaire dans les souscriptions de nos clients, agissant dès lors par application de ce programme approuvé par l'Assemblée générale du mois de février 1868. Nous augmentions notre capital versé de 50,000 fr. pendant le premier semestre de 1868, et nous doublions le chiffre de nos escomptes. Ces résultats étaient de nature à nous encourager et surtout à nous rassurer sur notre avenir.

Par notre traité avec Brosse, nous avions consolidé nos créances

des *fondeurs* et des *boulonniers*, en fixant des remboursements trimestriels ; et ici il nous paraît nécessaire de rappeler l'origine de cette créance.

Au début du mouvement coopératif, vers la fin de 1863, les ouvriers mécaniciens organisèrent une souscription hebdomadaire à 50 cent. et formèrent de nombreux groupes composés de toutes les spécialités de la profession : modeleurs, fondeurs, tourneurs, ajusteurs, monteurs, forgerons, chaudronniers, robinetiers, boulonniers, etc., etc. Fonder une association de production renfermant toutes ces spécialités, il n'y fallait pas songer ; mais établir autant d'associations que de spécialités se donnant la main les unes aux autres paraissait une entreprise réalisable.

Les *boulonniers* furent les premiers à s'établir sous la raison sociale Vauzelles jeune et Cie. Pendant les premiers mois, les associés déployèrent une véritable énergie et firent quelques bénéfices ; et il n'est pas douteux que s'ils avaient eu un bon gérant, ils auraient prospéré. Ils n'ont jamais eu cette bonne fortune et tous les sacrifices d'argent n'ont pu les sauver.

Les *fondeurs en fer*, qui commencèrent quelques mois plus tard, sous la raison sociale Brosse et Cie, furent plus heureux sous ce rapport ; mais, dès les premiers jours, l'ambition soufla la discorde parmi les associés, et, pendant quatre années, l'a entretenue avec une persévérance qui devait désorganiser l'Association et amener sa chute.

Nous avons raconté, dans notre compte rendu du 1^{er} semestre 1868, comment nous avons été amené à provoquer la liquidation de cette Société, qui nous devait alors 200,000 fr.

Cette somme se composait de l'argent avancé et des intérêts accumulés.

Nous avons dit, dans le même compte rendu, qu'après avoir repris pour notre compte l'actif des boulonniers, qu'il fallait définitivement renoncer à relever, nous l'avions cédé à M. Brosse en même temps que notre créance sur l'Association des fondeurs en fer, et voilà comment M. Brosse, à qui nous n'avons personnellement jamais avancé un centime, est aujourd'hui débiteur d'une somme si considérable.

Malgré ces immobilisations considérables, n'ayant plus aucune avance à faire pour maintenir la situation de nos associations débitrices ; notre compte de profits et pertes étant assez élevé pour couvrir les pertes que la Société de consommation et quelques autres

associations allaient définitivement nous occasionner, jamais notre situation ne nous avait paru plus sûre.

Telle était notre position au commencement du deuxième semestre de 1868.

Cependant nos échéances de fin de mois exigeant un encaisse de 150 à 200,000 fr. étaient particulièrement laborieuses, et nous songeâmes dès lors à augmenter notre fonds disponible, en contractant un emprunt sur notre créance Brosse. Dès les premiers jours d'août je m'adressais à deux personnes différentes, les priant de s'en occuper; toutes deux me firent espérer une prompte et bonne solution.

Dès la fin d'août les échéances commençaient à être mal payées; beaucoup d'effets nous revenaient de la Banque et de nos correspondants de province. En septembre nos comptes courants baissaient de plus de 100,000 francs et les retours d'effets impayés se multipliaient dans des proportions inquiétantes.

Les sociétés de crédit mutuel ayant pris des développements relativement importants devenaient pour nous une autre cause d'embarras. A la fin de septembre leurs valeurs entraient dans notre circulation pour plus du tiers, c'est-à-dire environ 350,000 francs. Cette masse de papier ne nous faisait pas courir de grands risques, mais elle avait l'inconvénient de ne représenter aucune partie de notre capital commanditaire, et de nous obliger à refuser de nouvelles admissions qui, pour le même chiffre d'escompte, nous auraient versé, dans la proportion exigée par le règlement, 75,000 francs de commandite.

Dans la première quinzaine d'octobre les comptes courants continuèrent à baisser dans de fortes proportions. Néanmoins nous étions moins inquiets, parce que nous avions reçu avis d'un de nos amis que l'emprunt sur la créance Brosse était consenti par un capitaliste qui avait pris tous les renseignements, et que, à son retour de Nice, où il était obligé de se rendre, vers le 18 ou le 20, nous nous réunirions pour faire le traité sur les bases indiquées dans une note qui lui avait été remise.

Toutefois, ces bonnes nouvelles ne nous rassuraient pas complètement, et voulant, en tout état de cause, nous mettre en mesure pour notre fin de mois, nous fîmes venir à Paris un de nos amis, espérant qu'il pourrait nous avancer pour quelques semaines ou quelques mois une somme suffisante pour nous mettre à l'abri de tout danger. Il

vint, mais ne put nous aider, tandis que, d'un autre côté, le rendez-vous du 20 était remis au 26, puis au 5 novembre.

Les remboursements successifs que nous avons dû faire nous avaient obligé à escompter notre portefeuille et à augmenter notre circulation. Le réescompte était devenu difficile, notre crédit étant pour ainsi dire épuisé; nous pensâmes gagner du temps en refusant une partie des bordereaux offerts à l'escompte pour la fin du mois. Mais de nouvelles demandes de remboursements étant venues dans les journées des 30 et 31, nous nous trouvâmes épuisé et dans l'impossibilité de faire immédiatement face à ces demandes.

Dans cette situation, le 2 novembre, à l'ouverture de la caisse, nous refusâmes de payer, ajournant tous remboursements jusqu'à ce que des mesures nouvelles nous permissent de reprendre le cours de nos opérations.

En cet état, les Conseils et deux Assemblées générales ont été appelés à se prononcer sur la situation de la Société et sur son avenir.

L'Assemblée du 22 novembre votant à une très-grande majorité contre la proposition de liquidation qui lui était faite, et motivant son refus par deux raisons, que le Crédit au travail ne pouvait ni faire perdre les créanciers ni cesser d'exister, voyons ce qu'il y a à faire pour satisfaire ce double vœu.

Avant tout, il convient de se rendre compte de la situation actuelle de la Société, afin de voir dans quelle condition elle peut être liquidée. Pour cela, il faut évaluer son actif, non plus d'après les chiffres qu'il représente aux livres, mais d'après une appréciation rigoureuse de chaque compte.

Nous avons fait ce travail avec toute la rigueur possible, sans tomber dans une exagération déraisonnable.

C'est d'après ces principes que nous avons établi le bilan que nous donnons ci-dessous :

BILAN AU 30 NOVEMBRE.

Actif.

Caisse : espèces.	23,143	»
Portefeuille : effets de commerce.	46,000	»
<i>A reporter.</i>	69,143	»

<i>Report</i>	69,143	»
— effets directs, par Brosse, capital. . .	339,224	»
— » » » » intérêts. . .	86,308	»
— » » » » par divers. . .	68,000	»
— effets impayés depuis le 2 décembre. .	2,000	»
Banquiers, dû par eux.	56,000	»
Associations, dû par divers.	17,883	»
Crédits mutuels.	2,000	»
Par comptes divers.	9,696	»
Par comptes courants fixes.	248	»
Par comptes courants espèces.	3,234	»
Par comptes courants A à Z.	54,182	»
Valeurs diverses.	1,000	»
Mobilier.	1,500	»
Commanditaires (sur 85,500 fr.).	10,000	»
TOTAL.	720,418	»

Passif.

Dividendes dus.	2,598	»
Obligations.	16,175	»
Bons de caisse.	244,600	»
Comptes divers.	8,759	»
Crédits mutuels.	35,194	30
Associations.	19,207	07
Banquiers.	28,857	60
Comptes courants disponibles.	189,090	51
Comptes courants fixes.	44,448	48
TOTAL.	588,929	96

RÉCAPITULATION :

Actif.	720,418	»
Passif.	588,929	96
Différence en faveur de l'actif. . . .	131,488	04

Ajoutons qu'au 2 novembre nous avons une circulation à la Banque et chez nos banquiers correspondants de 800,000 fr. Nous évaluons

la perte possible sur cette circulation pour valeurs impayées à 131,488 fr. 04, afin de n'avoir pas de mécomptes, et nous trouvons que notre actif balance notre passif, c'est-à-dire que nous pouvons payer intégralement toutes nos dettes, moins la commandite, qui se trouverait ainsi absorbée si les évaluations de notre actif ne sont pas dépassées.

Pour réaliser l'actif, encaisser les sommes qui sont dues par effets ou par comptes, il faut nécessairement un temps assez long, qui doit être divisé en deux périodes.

La première, qui sera de trois ans, par exemple, et pendant laquelle on encaissera :

- 1^o 48,000 fr. sur la créance Brosse;
- 2^o 50,000 sur les autres effets directs;
- 3^o 228,000 composant les autres créances.

Total. 326,000 fr., que nous estimons pouvoir être encaissés pendant la première période de trois ans.

Le surplus, soit 395,336 fr. de la créance Brosse et un reliquat de 18,000 fr. sur les autres valeurs directes provenant d'associations, demande un plus long terme pour arriver à échéance; mais il serait facile alors de trouver une combinaison pour mobiliser les deux créances et désintéresser les créanciers; et nous pensons que cette dernière répartition peut se faire dans la quatrième année et liquiderait ainsi les engagements de la Société.

Cette liquidation est facile si elle obtient l'assentiment de tous les créanciers, et nous espérons qu'elle l'obtiendra parce que tous y sont intéressés.

En effet, on vient de voir par la composition du bilan que l'actif peut être réalisé en quatre ans et couvrir le passif; mais il est évident que si l'on voulait précipiter cette réalisation et opérer par voie de contrainte, on sacrifierait par cela seul les deux tiers ou les trois quarts de sa valeur. Un tel mode de procéder est trop manifestement contraire aux intérêts des créanciers pour qu'il soit préféré à la voie moins rapide, mais par laquelle tout créancier serait assuré de rentrer dans l'intégralité de sa créance.

Nous disons *intégralité*, parce que dans notre pensée la liquidation des opérations du Crédit au travail est inséparable de la reconstitu-

titution de la Société sous une forme nouvelle et de la continuation de l'œuvre commencée.

Sans doute l'interruption momentanée de nos opérations est un malheur ; mais en présence de faits de force majeure, il faut savoir prendre le parti le plus avantageux et réparer le mal autant qu'il est possible ; selon nous, il faut, dans l'intérêt de tous :

1^o Liquider comme nous venons de le dire ;

2^o Reformier un nouveau capital commanditaire pour continuer les opérations de la Société.

Cette nouvelle Société, sans avoir aucun des embarras qui entravaient notre marche, recueillera tous les avantages résultant des sacrifices que nous avons faits pour la propagande. Elle se trouvera immédiatement le centre de tout le mouvement coopératif et le lien naturel des sociétés des différentes contrées de France et même d'Europe. Cet avantage a pour une Société de Crédit une valeur appréciable qui permettra d'introduire dans les nouveaux statuts une disposition garantissant nos créanciers contre toute éventualité de perte : Dire, par exemple, qu'en dehors d'un revenu de 5 p. 100 accordé au capital commanditaire, le surplus des bénéfices sera partagé entre le fonds de réserve et un fonds destiné à des œuvres d'intérêt général, telles que l'instruction populaire, etc., et d'abord aux créanciers du Crédit au travail, au cas où la réalisation de l'actif ne produirait pas pour les payer intégralement.

De la sorte tous les intérêts seraient sauvegardés et rassurés. Ils le seraient d'autant plus que la Société reconstituée viendrait continuer les services dont la plus grande partie de nos associés ont besoin pour l'escompte de leurs bordereaux et dont la privation est pour eux une plus grande gêne que les quelques fonds qui leur sont dus. L'affaire urgente, capitale, est donc la

RECONSTITUTION DU CRÉDIT AU TRAVAIL.

Dans quelle forme et dans quelle condition cette reconstitution peut-elle et doit-elle se faire ? Nous avons déjà dit qu'il convient de modifier la forme de la Société et de puiser dans l'anonymat les forces et les garanties que donne la direction collective d'un Conseil d'administration.

Ajoutons que, pour l'avenir, il ne saurait plus être question d'immobiliser une portion quelconque du capital par des prêts ou avances de quelque nature qu'elles soient. L'expérience coûte assez cher pour qu'il n'entre dans l'esprit de personne de la recommencer.

Le Crédit au travail doit être une BANQUE CENTRALE D'ESCOMPTE, opérant exclusivement avec ses membres et avec les sociétés coopératives.

Cela dit, et étant bien entendu que la nouvelle Société ne sera que la continuation de la première, nous résumerons ainsi les principes généraux de ses statuts :

STATUTS DU CRÉDIT AU TRAVAIL.

1^o Société anonyme ,

2^o Ayant pour objet 1^o l'escompte du papier de commerce des Associations coopératives ; celui de ses propres membres, l'un et l'autre devant être admis par un Conseil d'escompte formé par les soins du Conseil d'administration ; 2^o toutes opérations de banque avec Paris, la province et l'étranger, mais seulement avec ou pour le compte d'associations coopératives et les membres de la Société ;

3^o Conseil d'administration de cinq à neuf membres élus par l'Assemblée pour un an et rééligibles ;

4^o Trois commissaires surveillants ;

5^o Capital formé de parts d'intérêts d'un chiffre inégal et indéterminé d'une valeur minimum de 100 fr., tous les associés faisant partie de l'Assemblée générale ;

6^o Constitution avec un capital minimum de 200,000 fr. souscrits et 100,000 fr. versés ;

7^o Parts d'intérêts de la Société transmissibles par endossement après libération, la Société prêtant son concours pour faciliter cette transmission dès que le capital social atteindra 500,000 fr. ;

8^o Durée de la Société, quinze ans, pouvant être prorogée dès la treizième année ;

9^o Partage des bénéfices : 5 p. 0/0 de revenu au capital commanditaire, l'excédent partagé comme suit :

35 p. 0/0 au fonds de réserve jusqu'à concurrence du cinquième du capital social;

35 p. 0/0 employés par l'Assemblée à des œuvres d'intérêt général, telles que l'instruction populaire, etc. ;

30 p. 0/0 à l'administration.

Ce projet est-il réalisable?

Trouvera-t-on les 200,000 fr. de souscriptions et les 100,000 fr. espèces nécessaires pour continuer le Crédit au travail?

A ces questions, je réponds : oui, sans hésiter.

Je dis oui, parce que, depuis un mois, j'ai vu beaucoup de monde, j'ai reçu beaucoup de lettres et je me suis convaincu que la principale préoccupation de tous, c'est de continuer l'œuvre, de hâter la reprise des opérations d'une institution considérée comme indispensable à la coopération.

Je dis oui, encore, parce qu'il est impossible que la démocratie ne comprenne pas enfin que la coopération est sa plus grande force, que c'est par elle seulement que sont possibles toutes les réformes politiques et sociales.

La coopération est l'œuvre de réconciliation entre le peuple et la bourgeoisie. C'est sur ce terrain qu'ils peuvent se rencontrer, se tendre une main fraternelle, et travailler ensemble à fonder la liberté pour tous, parce qu'elle reposera sur les bases de l'intérêt commun.

Voilà pourquoi j'ai foi en l'avenir du Crédit au travail.

J.-P. BELUZE.